

Rapport d'activité

2017-2018

Directrice de la publication : Marie-Aude Torres Maguedano

Direction artistique : Lauriane Amirault

Impression : Sipap Oudin

Photos : Romain Beaumont

Avant-propos

par Luc Gateau, président de l'Unapei

Ce rapport d'activité 2017-2018 présente les actions de la tête de réseau au service des associations affiliées à l'Unapei. Une année, où le terme de « société inclusive » a été utilisé à tout propos sans que celui de « société solidaire » n'ait été pour autant mis à l'honneur.

Pourtant, les déclarations du Président Macron suivies des orientations du gouvernement Philippe, positionnant le handicap comme priorité du quinquennat, avaient créé l'été dernier, de nombreux espoirs parmi les personnes handicapées et leurs familles. Un gouvernement souhaitant donner sa chance à chaque citoyen français, ne devait plus laisser à la marge les plus vulnérables d'entre eux.

Cet éloignement progressif de la réalité des personnes handicapées et de leurs familles, n'a cessé de nous interroger sur la capacité de nos élus à prendre véritablement en compte les besoins de leurs concitoyens. Leurs méthodes de concertation et stratégies de communication ont, par ailleurs, verrouillé les possibilités pour les acteurs associatifs de jouer pleinement leur rôle.

L'Unapei n'a, cependant, pas cessé de se mobiliser tout au long de cette première année du quinquennat, pour faire entendre sa voix. Elle a participé activement à toutes les consultations, mettant en avant les situations des personnes sans solution et de leurs familles que ni la compassion publique, ni la « Réponse accompagnée pour tous » n'a contribué à résoudre concrètement.

Notre Union a prôné dans ses nombreux rendez-vous et rencontres politiques qu'une transition vers une société plus inclusive devait se faire dans le cadre de la solidarité nationale, en partenariat avec les établissements et services médico-sociaux au service du choix de vie des personnes. Les droits humains les plus élémentaires - vivre en sécurité, être éduqué, se faire soigner, disposer d'un chez soi quel qu'il soit, vivre avec et parmi les autres - devant enfin être respectés en France, en 2018.

L'Unapei a, dans cette perspective, finalement saisi en étroite collaboration avec six autres associations françaises du champ du handicap et deux réseaux européens, le Conseil de l'Europe pour faire condamner la France. Cette démarche mettra durant les deux prochaines années une pression politique et médiatique supplémentaire sur le gouvernement pour nous écouter, voire nous entendre, enfin !

Notre mouvement a par ailleurs, pris la décision, de créer un « générateur de solidarité » et de donner aux associations de son réseau la capacité de faire valoir les dispositifs mis en œuvre pour répondre aux situations des personnes sans solution. C'est également en accompagnant tous les jours les personnes handicapées et leurs familles que le réseau Unapei s'assure que leurs droits sont respectés.

Continuons ensemble notre combat, pour une « société plus solidaire et donc plus inclusive ».

L'Unapei *en bref*

L'Unapei est le premier mouvement associatif français de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille.

Les 550 associations Unapei regroupent des bénévoles, parents et amis, qui agissent pour que toute personne handicapée dispose d'une solution d'accueil et d'accompagnement adaptée à ses attentes. Les associations défendent aussi les droits des familles pour que la survenue du handicap ne soit pas synonyme d'exclusion sociale. L'Unapei, c'est aussi la principale organisation gestionnaire d'établissements et de services dans le secteur médico-social et la plus importante dans le secteur du handicap.

L'Unapei milite et agit pour construire une société solidaire et inclusive qui permette à chaque personne handicapée de vivre dans une société ouverte qui respecte toutes les différences.

- **55 000** familles adhérentes
- **200 000** personnes handicapées
- **70 000** majeurs protégés et accompagnés
- **71 470** bénévoles
- **94 000** professionnels
- **550** associations
- **3 100** établissements et services

Sommaire

7 MOBILISER POUR CRÉER UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

17 *Faire valoir l'expertise du réseau*

- Bâtir un habitat réellement inclusif
- Faire bouger les lignes autour de l'autisme
- Défendre la parole des associations dans l'emploi des travailleurs handicapés
- Alerter sur les difficultés liées aux démarches administratives
- Remonter les besoins et les attentes des aidants familiaux
- Protéger les personnes grâce à des principes bioéthiques forts
- Garantir l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes

11 *Engager toutes les composantes de la société*

- Faire de l'accueil et de l'accessibilité à l'information un enjeu partagé
- S'appuyer sur le collectif pour défendre les majeurs protégés
- Co-construire avec tous les acteurs de l'éducation
- Agir en partenariat pour la prévention en santé et la recherche

16 *Eclairer l'opinion tout en faisant pression sur les pouvoirs publics*

- Interpeller collectivement pour revendiquer
- Démontrer la place incontournable du réseau en matière d'emploi
- Sensibiliser au handicap dès l'école primaire
- Rendre visible l'invisible : la météo du handicap
- Défendre les ressources des personnes handicapées
- Lutter pour obtenir un droit de vote sans entrave
- Témoigner des manquements de l'Etat

21 RENFORCER LE PARTAGE ET LA CAPACITÉ D'AGIR

21 *Accompagner les mutations*

- Poursuivre la structuration du mouvement
- Anticiper la réforme de la tarification
- Exiger les moyens d'une véritable Réponse Accompagnée pour Tous
- Veiller à la fluidité des parcours dans le cadre de la réforme des nomenclatures

24 *Soutenir les associations du réseau*

- Œuvrer pour l'engagement et la solidarité
- Accompagner l'acquisition des compétences
- Soutenir l'association Nous Aussi
- Favoriser les départs en vacances
- Assurer l'avenir de son proche en situation de handicap

28 *Se donner les moyens d'agir collectivement*

- Des entreprises partenaires et mécènes
- La collecte de fonds : une modalité d'engagement complémentaire
- Une stratégie de développement des dons et legs en cours

MOBILISER

POUR CRÉER UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Faire valoir l'expertise du réseau

Bâtir un habitat réellement inclusif

Conformément aux orientations du Congrès de Nancy consacré à l'Habitat, l'Unapei s'est mobilisée pour faire connaître ses positions politiques au niveau national et territorial. Notre Union a investi les politiques publiques en matière de logement et agit dans une dynamique d'alliances et d'associations avec divers partenaires et parties prenantes :

- En contribuant à la concertation ouverte l'été dernier par le Ministère de la Cohésion des Territoires, en amont du projet de loi Évolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN).
- En intervenant lors des entretiens d'Inxauseta en août 2017, pour débattre de la question des « oubliés du logement » (les actes de ces débats sont disponibles via le lien suivant : <http://entretiensinxauseta.fr/les-actes-2017/>)
- En participant à la 1^{ère} Journée Nationale de l'Habitat Inclusif, le 30 novembre 2017, au Ministère des Solidarités et de la Santé. A cette occasion, le *Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées* a été lancé. Consultée pour sa réalisation, l'Unapei a fait part de ses attentes : ce guide se cantonne aux différentes formes d'habitats intermédiaires, sans intégrer celles relevant de structures médico-sociales. Nous souhaitons une définition beaucoup plus globale et transversale de l'habitat inclusif.
- En produisant, au sein du collectif « la Fabrik Autonomie et Habitat », un document de synthèse et



de référence « Habiter autrement avec un handicap : chez soi, ensemble et dans la cité ». Il apporte une définition globale de l'habitat inclusif et appréhende le lien étroit entre le « virage inclusif » et la transformation de l'offre médico-sociale. Il présente les différents volets de cette révolution citoyenne et les voies de sa concrétisation. Les fruits de cette réflexion collective ont été diffusés auprès des pouvoirs publics et fait l'objet de différentes rencontres politiques avec l'Elysée, le cabinet ministériel, la CNSA et le CNCPH.

Faire bouger les lignes autour de l'autisme

Lancée au mois de juillet 2017 à l'Elysée, et organisée à l'échelle régionale mais aussi nationale par le gouvernement, la concertation sur le 4^e plan Autisme a duré 6 mois. Très impliquée, l'Unapei a participé à plus de 25 réunions avec différents groupes de travail, dont le Comité de pilotage national. À l'occasion du lancement de la concertation, l'Unapei a organisé une campagne via les réseaux sociaux. Intitulée #Quivalefaire, elle a sensibilisé aux revendications défendues tout au long de la concertation.

#QUIVA LEFAIRE

LES REVENDICATIONS

- Repérer l'autisme des tout-petits pour mettre en place un accompagnement adapté.
- Actualiser les formations des professionnels qui travaillent avec les personnes autistes.
- Allouer la totalité des budgets dédiés au développement de l'accompagnement des personnes autistes.
- Accompagner tous les enfants autistes vers une scolarisation prenant en compte leur spécificité.
- Investir massivement dans la recherche pour développer les connaissances et mieux accompagner les personnes autistes.
- Repérer et accompagner les adultes autistes.

L'Unapei a par ailleurs participé à l'écriture des dernières recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) et de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur les interventions auprès des adultes autistes. À travers notre réseau de référents autisme, nous avons partagé et diffusé des informations relatives aux travaux de la concertation. L'Unapei poursuivra de défendre les personnes autistes et leurs familles dans la mise en œuvre du 4^e plan Autisme.



Défendre la parole des associations dans l'emploi des travailleurs handicapés

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2018, l'Unapei a agi avec d'autres pour défendre l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, menacée par l'annonce de la suppression de 1 000 nouvelles aides au poste des entreprises adaptées. Faisant suite aux négociations engagées avec le gouvernement, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a accepté, en seconde lecture à l'Assemblée nationale, de reporter la réforme du financement des entreprises adaptées au 1^{er} janvier 2019 et d'engager une concertation.

En tant qu'animatrice du comité d'entente national, l'Unapei a participé à la mobilisation des associations pour dénoncer l'organisation de la concertation Emploi & Handicap, qui tenait à l'écart les associations de personnes handicapées. En effet, cette concertation, qui concerne la réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés, prévoyait uniquement la participation de 3 membres désignés du CNCPH, pour représenter les personnes handicapées.

En réaction, le comité d'entente s'est mobilisé pour exiger auprès du Premier Ministre une place digne de leur représentation dans cette concertation. Conséquence de cette action, Sophie Cluzel, Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées, a proposé d'augmenter le nombre de représentants du CNCPH en désignant quatre nouveaux représentants associatifs. L'Unapei en fait partie suite à un vote organisé au sein du comité d'entente.

Alerter sur les difficultés liées aux démarches administratives

L'Unapei a rédigé une contribution pour mieux comprendre les difficultés liées aux démarches administratives et à l'accès aux droits des personnes handicapées et de leur famille dans le cadre de la mission sur la simplification administrative dans le champ du handicap confiée, par le Premier ministre, au député des Hauts-de-Seine, Adrien Taquet, et à Jean-François Serres, membre du Conseil économique, social et environnemental.



L'occasion de rappeler que le « tout informatique » ne convient pas aux personnes vulnérables sans accompagnement humain. Dans ce document partagé avec ses associations membres et diffusé auprès de médias et sur les réseaux sociaux, l'Unapei formule cinquante propositions et appelle à une véritable coordination des parcours administratifs entre organismes, pour mettre fin au cloisonnement administratif français. Les difficultés des personnes handicapées et de leurs familles liées aux formalités administratives sont abordées, ainsi que les complexités normatives.

Cette contribution concentre les principales problématiques que les adhérents de l'Unapei, associations ou familles, font remonter régulièrement à la tête de réseau. En parallèle, nous avons également participé aux travaux des différentes commissions du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) sur ce sujet.

Remonter les besoins et les attentes des aidants familiaux

Cette année, pour répondre aux besoins et aux attentes des aidants familiaux, différentes actions ont été appuyées ou entreprises par l'Unapei : participation à une table ronde inter-associative dans le cadre d'une mission « flash » sur les aidants familiaux, soutien à un projet de loi sur l'indemnisation du congé de proche aidant, lancement d'une commission de réflexion interne sur les aidants familiaux afin d'affiner nos revendications politiques, rôle de veille et d'alerte en vue de préserver les droits des parents et des aidants.

Nous avons également agi auprès de l'Elysée, du gouvernement français et des députés européens pour l'adoption du projet de directive, proposée en 2017 pour la Commission européenne, sur l'équilibre vie professionnelle-vie privée des parents et des aidants. Cette directive vise en priorité le droit aux congés et au travail à distance. Plus de 50 associations françaises et européennes ont appuyé cette mobilisation.

Neutraliser l'impact de la hausse de la CSG

Afin de neutraliser l'impact de la hausse de la CSG pour les aidants familiaux dédommés dans le cadre de la PCH aide humaine (mesure votée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018) un changement de régime fiscal légèrement plus avantageux a été adopté suite aux alertes de l'Unapei et d'autres associations

Protéger les personnes grâce à des principes bioéthiques forts

L'Unapei a été auditionnée dans le cadre des États Généraux de la bioéthique en vue de la révision de la loi Bioéthique de 2011. Les questions de la fin de vie, du dépistage prénatal de la trisomie, du don du sang et de l'accès au dépistage ont été abordées lors de l'audition de l'Unapei devant le Comité consultatif national d'éthique, en mars 2018. Cette audition a permis d'insister sur la protection des personnes handicapées au travers des principes de l'éthique biomédicale - autonomie, bienveillance et justice - véritables lanternes pour rechercher, sans préjugés ou a priori, l'expression de la personne ou des familles dans le cadre du dépistage prénatal.

Garantir l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes

Dans le cadre des travaux de la mission parlementaire d'information relative à la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, l'Unapei a produit une contribution sur l'accueil des personnes handicapées vieillissantes. Nous avons rappelé nos attentes : une étude épidémiologique qui permette d'évaluer les besoins en lien avec l'avancée en âge des personnes handicapées à l'échelle nationale; un programme de création d'offres de places et de services qui puisse faire face à l'accroissement continu des demandes; la création de sections spécialisées au sein des EHPAD, ou encore le respect par les départements du régime de l'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées.



Engager toutes les composantes de la société

Faire de l'accueil et de l'accessibilité à l'information un enjeu partagé

Promouvoir le déploiement de formations FALC certifiées inclusives

L'Unapei a poursuivi ses travaux autour de la qualité des services liés au FALC. Le premier cahier des charges concernant les organismes de formation a été publié au printemps 2018 pour certifier les formations FALC inclusives. D'autres domaines vont suivre. Par ailleurs, un travail de refonte de la liste de vérification a été fait et partagé avec l'association Inclusion Europe. Ce nouvel outil d'auto-évaluation des productions FALC est disponible sur demande à l'Unapei et sera accessible au grand public sur le nouveau site www.unapei.org, dès septembre prochain. Cohérent et mis en correspondance avec les règles internationales d'accessibilité numérique, il devrait permettre de soutenir des productions en FALC de plus en plus qualitatives.

Aboutir à une norme pour les pictogrammes

En février 2018, une nouvelle norme Afnor a été publiée. Cette dernière est spécifiquement dédiée aux pictogrammes « Accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes ayant des difficultés de lecture ou de compréhension. ». Fruit des contributions répétées de l'Unapei depuis 2013, cette norme, élaborée dans un esprit de conception universelle avec des acteurs reconnus et des représentants des usagers de tous bords, a pour vocation à faciliter, à terme, des déplacements plus autonomes, guidés par une signalétique simple, cohérente et accessible couvrant sans rupture l'ensemble de la chaîne du déplacement.

Co-construire le guide « Communiquer pour tous »

Chaque jour, de nombreuses informations nous sont transmises impliquant de savoir lire, écrire

mais aussi de comprendre, hiérarchiser et contextualiser. Une partie importante de la population rencontre néanmoins des difficultés pour accéder à cette information indispensable à la prise de décision et à la participation sociale ou citoyenne.

Après plusieurs mois de travail, le « Guide pour une information accessible, Communiquer pour tous », dont l'Unapei est co-auteur, est paru au printemps 2018. Ce guide financé par la CNSA, co-piloté par Santé Publique France et la Chaire interdisciplinaire de recherche en littérature et inclusion de l'université de Québec, comprend des recommandations utiles et objectivées pour concevoir une information accessible et comprise par le plus grand nombre. Gratuit et téléchargeable sur www.santepublique-france.fr, ce guide est un véritable outil au service d'une communication simple et efficace.

Soutenir la gendarmerie nationale dans sa volonté de devenir un acteur exemplaire

L'Unapei et la Gendarmerie Nationale se sont rapprochées pour mettre en œuvre un partenariat ambitieux. Son objectif est de généraliser les formations des gendarmes à l'accueil des personnes déficientes intellectuelles, de favoriser des rapprochements locaux avec les associations du Mouvement et de rendre accessibles des informations de droit commun dans le cadre des nouveaux services offerts par la « Brigade numérique ». Ainsi, la transcription en Facile à lire et à comprendre d'une banque de plus de 600 questions-réponses en ligne a été élaborée. Pour y parvenir, et c'est une première, plusieurs Esat du Mouvement se sont réunis dans un groupement pour répondre à cette commande.

Développer l'innovation au service de la production FALC

L'Unapei poursuit plus que jamais son engagement pour le développement du FALC en portant un projet de recherche autour de l'automatisation du travail de synthèse et de structuration des documents FALC. Le changement de partenaires parvenu en cours de l'année 2017 devrait permettre de donner encore plus d'ambition à ce projet prévu sur 3 ans.

S'appuyer sur le collectif pour défendre les majeurs protégés

Renforcer les actions en inter-fédération à l'occasion des Assises nationales

À l'occasion des 10 ans de la réforme de la loi, les Assises nationales de la Protection juridique des majeurs se sont tenues à Paris et ont réuni 700 participants. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, la loi du 5 mars 2007 a profondément rénové le régime de la protection juridique des majeurs vulnérables, marquant ainsi de réelles avancées pour ces derniers. Ces Assises ont été l'occasion de dresser un premier bilan, de réfléchir aux obstacles à lever, aux moyens à mettre en œuvre pour l'améliorer, et poser ainsi les prémices de ce que sera la future mesure de protection unique.

La Garde des Sceaux et le Défenseur des Droits, présents, ont indiqué la nécessaire évolution du régime de protection des majeurs vers un dispositif garant des droits et libertés fondamentaux, et en adéquation avec la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées. Le chantier commencé en 2017 se poursuit donc en 2018 pour aboutir à un régime de protection des majeurs rénové.

Les Assises de la protection juridique ont eu plus d'un atout avec l'élargissement de l'inter-fédération. Désormais, le travail de réflexion et les interventions communes sur les sujets touchant à la protection juridique sont le fait d'un collectif renforcé. Il peut représenter l'ensemble des fédérations concernées : personnes vulnérables et leurs familles, professionnels (juges, fédérations représentant les différents modes d'exercice des mesures). Principalement impulsé et porté par la FNAT et l'Unapei, ce collectif a permis, ces derniers mois, de démultiplier les actions : demande de désignation d'un délégué interministériel chargé de faire le lien entre la Chancellerie et le ministère des affaires sociales sur les sujets relevant de protection juridique, revendications quant aux mesures relatives aux budgets des services de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux, à la participation des majeurs protégés à leur mesure de protection.



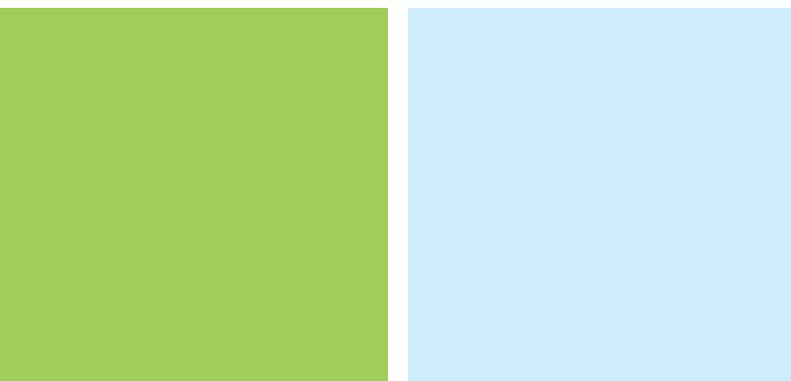
Un collectif d'usagers et de professionnels réfléchit à l'avenir

L'Unapei a porté la parole des usagers dans la mise en place d'un nouveau dispositif de protection juridique qui sera celui de l'accompagnement à l'autonomie et de l'assistance administrative et juridique gradué. La finalité de ces collectifs d'usagers, proches, chercheurs de disciplines diverses et autres professionnels est la mise en dialogue, sur un pied d'égalité, des différentes expériences et expertises en matière de protection juridique.

Co-construire un référentiel éthique et déontologique des Mandataires judiciaires à la Protection des Majeurs

À la demande de la Chancellerie, l'administration des affaires sociales a mis en place fin 2017 un groupe de travail. Il réunit les différents représentants des professionnels de la tutelle et de la société civile pour que soit établi un référentiel éthique et déontologique applicable au métier de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM). L'Unapei y participe avec les autres représentants des associations tutélaires et de la société civile.

familles et un site internet à destination des professionnels et des familles. L'Unapei a poursuivi sa mobilisation en faveur de la pérennisation et de l'augmentation du budget alloué au fonctionnement et à l'amélioration de ces services.



Pérenniser l'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux

Leur financement, annoncé en septembre 2016 a fait l'objet de nombreux travaux pour en assurer leur mise en place. L'Unapei a participé aux travaux dirigés par le Ministère des Solidarités et de la Santé afin de dresser un état des lieux des dispositifs existants, d'accompagner les regroupements entre plusieurs services de sensibilité différente, de proposer des conventions, et de mettre en place une « mallette » de documents à destination des



Co-construire avec tous les acteurs de l'éducation

Signature d'une convention avec l'INSHEA

Désireuses de mettre en commun l'expertise dans les domaines de la scolarisation et de l'insertion professionnelle, l'Unapei et l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et Enseignements Adaptés (INS HEA) ont signé, le 24 janvier 2018, une convention de partenariat pour les trois années à venir. Ce partenariat doit permettre l'articulation des compétences de l'INSHEA et celles de l'Unapei dans les domaines de la formation, de la recherche, de la réalisation d'outils pédagogiques et de la communication. Dans cette perspective, l'Unapei et l'INSHEA s'engagent à organiser des formations et des actions d'information, à collaborer à la conception d'outils pédagogiques ainsi qu'à favoriser le développement des bonnes pratiques.

Lancement d'un projet d'expérimentation territoriale pour l'éducation inclusive

Depuis sa création, le réseau Unapei développe des accompagnements « pionniers » et continue d'innover en plaçant la participation et les coopérations des acteurs au cœur des projets. La société inclusive se construit à travers la réalisation d'une école elle-même inclusive, garantissant une scolarisation suffisante à tous les enfants.

Dans cette perspective, l'Unapei a impulsé le lancement d'une expérimentation pour une éducation inclusive dans le territoire du Puy-de-Dôme, avec l'Adapei 63. Ce projet vise à ce que tous les enfants puissent bénéficier d'une scolarisation optimale grâce à la mobilisation co-responsable des acteurs, le déploiement d'une palette de dispositifs couvrant tous les besoins individuels ainsi que le développement d'une culture partagée.



Scolarisation pour tous : un travail de plaidoyer permanent

L'Unapei n'a de cesse de rappeler l'importance d'une coopération accrue avec les familles et les professionnels du secteur médico-social et de la santé dans le cadre scolaire en s'appuyant sur un état des lieux des différents parcours de scolarisation des élèves handicapés et des difficultés rencontrées, tout en soulignant à quel point l'école peine à répondre aux besoins éducatifs des enfants handicapés. Chaque rencontre avec des parlementaires est l'occasion d'échanger sur la place des familles dans le parcours scolaire de l'enfant.

Agir en partenariat pour la prévention en santé et la recherche



Déploiement du projet télé-médecine de prévention bucco-dentaire

Le projet télé-odontologie, projet innovant de télé-dépistage bucco-dentaire, s'est déployé en Occitanie et dans le Nord, après la signature de conventions entre les associations régionales Unapei et la tête de réseau. Les infirmiers et aides-soignants ont été formés au maniement des caméras et du matériel. Les télé-dépistages sont en cours et permettent une analyse à distance par les chirurgiens-dentistes. Des formations et sensibilisation des professionnels à l'hygiène bucco-dentaire se mettent d'ores et déjà en place. Ce démarrage a été possible grâce à l'accompagnement d'entreprises et de fondations engagées sur la thématique de l'accès aux soins pour les personnes handicapées : la Fondation Malakoff Médéric Handicap, la Fondation Orange, la Mutuelle Intégrance et le Fond Handicap et Société.

Une montée en puissance d'un plaidoyer collectif au sein de la filière DefiScience

La première édition des États Généraux de la Déficience Intellectuelle, pour laquelle l'Unapei était co-organisatrice, a eu lieu à Paris, à la Maison de l'Unesco, les 11 et 12 janvier 2018.

Cet événement fondateur a rencontré un vif succès, avec plus de 1 000 personnes présentes. Il s'agissait d'une première en vue d'améliorer la qualité

des stratégies d'accompagnement et de soin des personnes déficientes intellectuelles. A l'issue de cet événement et suite à de riches échanges, le collectif des États Généraux de la Déficience Intellectuelle a appelé le Gouvernement à mettre en place une feuille de route pour les troubles du neuro-développement.

Les 10 incontournables concernant les troubles du neuro-développement

1. Refondre et décloisonner les formations
2. Créer des centres ressources régionaux Troubles du Neuro-Développement / Déficience Intellectuelle
3. Mettre en œuvre un grand programme de recherche sur la déficience intellectuelle
4. Mieux repérer pour intervenir précocement
5. Accéder à des évaluations des forces et des faiblesses multidimensionnelles, à partir d'un référentiel commun et d'outils adaptés
6. Déployer sur tout le territoire un accès égal au diagnostic et mieux connaître et intégrer dans les pratiques les spécificités de certains symptômes
7. Développer les capacités de la personne à tous les âges de la vie
8. Accompagner les personnes dans le développement du pouvoir d'agir
9. Apporter aux familles un soutien valorisant leurs compétences
10. Améliorer l'accès aux diagnostics et aux soins somatiques et psychiques

Un réseau recherche sur les troubles du neuro-développement

Le groupe de travail « Recherche et troubles du neuro-développement » continue son déploiement et a défini quatre axes d'action :

- Identifier les initiatives de recherches dans les associations du mouvement. Un groupe de correspondants Recherche s'est mis en place. Leur rôle est d'être un relais entre le groupe de travail et le terrain. Un recensement des activités et des travaux de recherche a été effectué qui a permis d'identifier les thématiques travaillées dans le réseau.
- Informer les parents et les professionnels sur les dernières avancées de la recherche.
- Coopérer avec la recherche pour inciter les recherches participatives au sein du Mouvement. Des projets de recherche ont à ce titre été soutenus.
- Influer sur les Pouvoirs publics pour que des fonds soient orientés vers la recherche sur la déficience intellectuelle.



Handicap, Agir Tôt

En 2018, l'Unapei est partenaire de l'Anecamsp pour la 2^e édition de la campagne « Agir Tôt » qui vise à informer et sensibiliser sur l'importance du diagnostic précoce.

Eclairer l'opinion tout en faisant pression sur les pouvoirs publics

Interpeller collectivement pour revendiquer

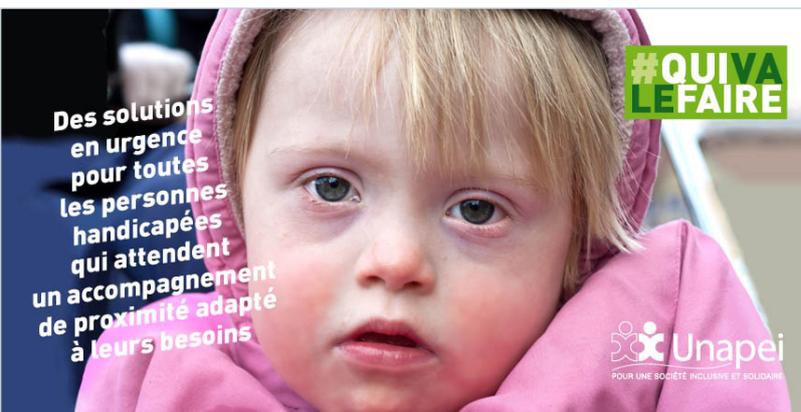
L'Unapei a poursuivi sa campagne d'influence de mai à juillet 2017. Elle a lancé une opération d'interpellation sur Twitter intitulée #QuiVaLeFaire en mobilisant pour la première fois, les associations du mouvement dans une action coordonnée afin d'interpeller le gouvernement et les différents candidats aux élections législatives. La campagne appelait aussi à renforcer l'accès à la scolarisation des personnes handicapées, à développer leur insertion professionnelle, ou encore à revaloriser l'AAH au-dessus du seuil de pauvreté. Cette première campagne de plaidoyer, menée avec les associations du Mouvement, a montré la force d'une action groupée et l'efficacité d'une stratégie de plaidoyer partagée.

Elle a rendu publique une lettre adressée au Premier ministre dans laquelle elle demandait au gouvernement de respecter les engagements du Président de la République auprès des personnes handicapées, énoncés lors de sa campagne présidentielle, soit qu'il n'y ait plus de personnes sans solution.

Le dispositif #QuiVaLeFaire a été poursuivi en juillet autour du plan autisme (voir page 8). En l'espèce, 10 revendications prioritaires ont été diffusées pour demander d'agir en urgence pour que toutes les personnes autistes bénéficient d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Démontrer la place incontournable du réseau en matière d'emploi

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) de novembre 2017, 25 associations du Mouvement ont contribué à la campagne #OnTravailleEnsemble. Cette campagne partagée illustre de façon simple et visuelle



comment le réseau Unapei, n° 1 de l'emploi des personnes handicapées, est un acteur de l'innovation économique et sociale et de la solidarité. L'opération a été relayée avec une trentaine de reprises média dont France Inter, handicap.fr, ASH. Pour la première fois le journal Le Parisien, mettant à l'honneur l'Unapei, a parlé de « handicap intellectuel » pendant la SEEPH. L'Unapei a organisé une interview croisée de responsables de PSA et de l'Adapei 70, dans Les Echos. Sur BFM Business, un élu a pu souligner les spécificités de l'Unapei en tant qu'employeur du médico-social.

L'Unapei sur les réseaux sociaux

Le nombre d'abonnés aux pages Unapei représente désormais 7 300 personnes sur Facebook, 4 400 sur Twitter et 3 300 sur linkedIn.

Au palmarès des sujets remarqués, la météo du handicap et les relais de sujets médiatiques, mais aussi les actions du Mouvement en matière d'emploi, de formation, d'accessibilité et de combats politiques.

Avec l'Agence France Presse, un reportage dans un Esat : « Trajectoires emploi » à Sèvres, dépendant de l'Adapei 92, a été organisé valorisant ainsi l'expertise des associations du Mouvement.

Sensibiliser au handicap dès l'école primaire



En janvier dernier, l'Unapei a lancé, avec l'APAJH, l'APF et le CCAH, et avec le soutien du Groupe AG2R La Mondiale, la campagne de sensibilisation « L'école, c'est pour tous les enfants ». Elle y promeut une école inclusive qui prend en compte les besoins de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap. Cette campagne a été lancée officiellement par les partenaires associatifs au cours d'une séance de sensibilisation dans une classe de CM2 à Paris, en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge du handicap.

Un message politique fort, relayé par les journalistes présents, et par les réseaux sociaux de chacune des associations, a été ainsi passé. L'Unapei a insisté sur l'importance de la qualité de l'accompagnement adapté à chaque élève, qui va bien au-delà du simple renfort par des postes d'AVS ou d'AESH.

Luc Gateau a également souligné l'importance d'une collaboration entre l'éducation nationale et le médico-social.

Cette campagne ciblant prioritairement les enseignants des classes de CM2 vise à favoriser également les rencontres. Les bénévoles des réseaux associatifs APAJH, APF et Unapei sont invités à se mobiliser pour construire avec les enseignants des séances de sensibilisation et à intervenir en classe. Le site internet www.ecole-inclusive.org rassemble de nombreuses ressources et permet les mises en relation.

Rendre visible l'invisible : la météo du handicap

Le 14 mars 2017, Mélanie Ségard « crevait » l'écran en présentant la météo sur France 2, soutenue par près de 250 000 internautes. Si sa prestation a démontré les capacités des personnes handicapées intellectuelles, elle a interrogé sur leur place au sein de notre société. Un an après, en mars 2018, Mélanie a invité Eglantine Eméyé pour une édition spéciale : « La météo du handicap en France ». Journaliste et maman d'un enfant polyhandicapé,

Eglantine Eméyé a accepté de présenter, pour nous, ce bulletin malheureusement maussade.

Il s'est agi de mettre en lumière les difficultés des personnes handicapées et de toutes celles « sans solution » à travers plusieurs exemples : la déscolarisation, l'absence de diagnostic, le manque de place, l'exil en Belgique ou le vieillissement.

En 3 minutes, avec des mots simples pour toucher un public large, il a été rappelé que les réponses à apporter aux personnes handicapées, plus qu'une priorité, constituent une urgence. Grâce à la puissance des réseaux sociaux, la diffusion en streaming de cette vidéo a été importante et efficace.

La météo du handicap,
diffusée sur les réseaux sociaux,
a sensibilisé un large public.

La vidéo a été vue
par **185 000** personnes,
généralisé plus
de **3 500** réactions
et a été partagée **2 300** fois.



Défendre les ressources des personnes handicapées

En 2017, durant la campagne présidentielle, l'Unapei et les associations représentatives des personnes handicapées avaient mené un travail de lobbying réussi pour revaloriser l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Celle-ci atteindra, en novembre 2019, 900 euros par mois. Malgré un calendrier étalé sur deux ans - plus 50 euros par mois en novembre 2018, puis 40 euros par mois en novembre 2019 - et une entrée en vigueur plus tardive qu'attendue, cette mesure va permettre une hausse du pouvoir d'achat pour une majorité de ses bénéficiaires.

L'Unapei a également poursuivi ses actions de mobilisation, en son nom propre ou en inter associatif, pour lutter contre des réformes ayant des conséquences négatives sur le pouvoir d'achat des personnes handicapées. Pétitions inter-associatives, communiqués de presse, courriers aux ministères concernés... Les actions ont été nombreuses pour limiter l'impact des réformes négatives portées par le gouvernement et malheureusement confirmées. C'est notamment le cas de la fusion prévue dans la loi de finances pour 2018, des deux compléments d'AAH alignée sur le plus faible montant, la baisse du plafond de ressources pour les allocataires de l'AAH en couple, la suppression de la prise en compte dérogatoire des pensions d'invalidité et rentes accident du travail pour le calcul de la prime d'activité, ou encore l'augmentation du forfait journalier hospitalier qui, pour les personnes hébergées en maison d'accueil spécialisée, se traduira par une baisse de ressources temporaire, malgré l'obtention par l'Unapei d'un minimum garanti équivalent à 30 % de l'AAH.



Le guide « ressources et patrimoine »

C'est un succès : près de **4 000 exemplaires ont été diffusés** en quelques mois au sein de notre Mouvement... et au-delà ! Cette édition, refondue et enrichie, a été élaborée en partenariat avec le cabinet Jiminy Conseil. Unique en son genre, composé d'informations précises et de conseils pratiques, ce guide répond aux nombreuses questions de familles et professionnels accompagnant des personnes handicapées.

Lutter pour obtenir un droit de vote sans entrave

Les élections ne sont toujours pas accessibles aux personnes vulnérables et certaines peuvent toujours être privées du droit de vote sur décision du juge des tutelles. L'Unapei s'est, à plusieurs reprises, exprimé pour demander que ce droit citoyen soit rendu accessible et ce, dès septembre 2012, dans son livre blanc sur la protection juridique « Pour un droit de vote effectif et accessible à tous les Français ».

Les Assises de la protection juridique de novembre 2017 ont été l'occasion pour Luc Gateau, président de l'Unapei, « d'interpeller » la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, sur cette restriction pourtant contraire à la convention de l'ONU.

Le Comité Interministériel du Handicap, qui a auditionné l'Unapei à ce sujet, travaille également sur les pistes que pourrait prendre cette réforme. La voix la plus respectueuse pour les droits des personnes étant l'abrogation de l'article 5 du code électoral qui permet au juge de retirer le droit de vote à une personne sous tutelle.

POUR ALLER PLUS LOIN !

Le droit de vote a été largement abordé lors du 4^e Parlement européen des personnes handicapées, qui s'est tenu en décembre 2017 à Bruxelles, en présence de délégations de l'Unapei et de Nous Aussi.



Témoigner des manquements de l'Etat

Le Forum européen des personnes handicapées et Inclusion Europe, réseaux européens dont l'Unapei est membre, ont déposé, pour notre compte et celui de six associations françaises, une réclamation collective devant le Conseil de l'Europe. Son objectif est de mettre les pouvoirs publics français devant leurs responsabilités face à l'absence de vie autonome des personnes handicapées, et sur son impact considérable pour leurs familles. Principale cheville ouvrière de cette réclamation, l'Unapei a insisté sur la question des personnes sans solution d'accompagnement. La décision du Conseil de l'Europe devrait survenir fin 2020, mais la France est tenue d'agir dès maintenant.

Notre pays devra aussi rendre des comptes sur le respect des droits des personnes handicapées devant le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies. En effet, en 2019, ce Comité examinera la façon dont la France met en œuvre la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées. Afin d'éclairer le Comité, le Conseil Français des Personnes Handicapées prépare un rapport sur la situation en France. En 2018, il a déjà rendu public un état des lieux, auquel l'Unapei a largement contribué. Cet état des lieux met en lumière les nombreux écarts entre la Convention et la réalité des droits des personnes handicapées en France, et formule des recommandations.

La rapporteuse de l'ONU en charge du handicap a rencontré des dirigeants associatifs lors de sa visite en France, dont Luc Gateau, président de l'Unapei. Ce dernier a valorisé à cette occasion le travail d'accompagnement des établissements et services du réseau. La rapporteuse a par ailleurs visité à son initiative des lieux accompagnant des personnes handicapées. Son rapport a mis en exergue la question des solutions et du droit de vote des personnes handicapées intellectuelles même si l'on en a surtout retenu sa position très ferme quant aux établissements.

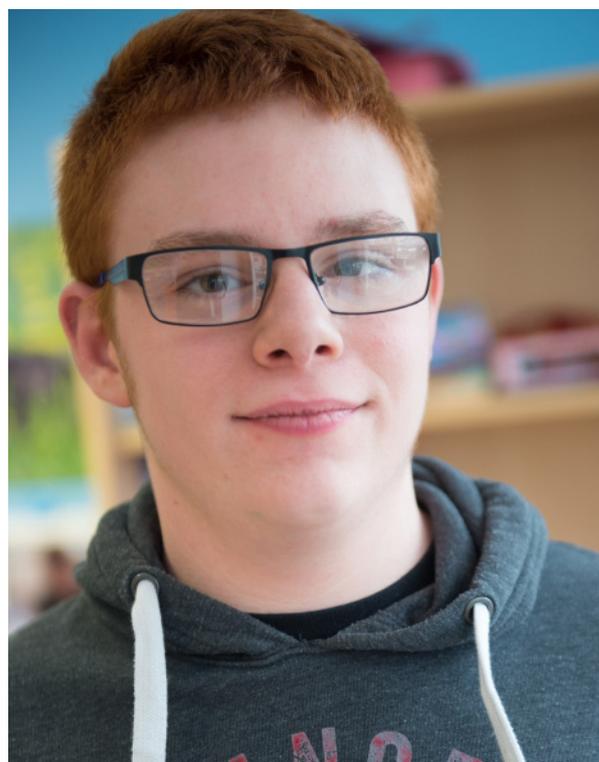
RENFORCER LE PARTAGE ET LA CAPACITÉ D'AGIR

Accompagner les mutations

Poursuivre la structuration du Mouvement

À l'échelon régional, depuis quelques années, le mouvement Unapei s'est engagé dans une importante restructuration, notamment dans le cadre de la modélisation des nouvelles régions administratives et le changement de dénomination. Neuf régions ont fait l'objet de modifications statutaires accompagnées par la Commission des adhésions et radiations. L'Unapei a d'ailleurs débuté un tour des régions afin d'être au plus près des réalités territoriales, de pouvoir réaliser une cartographie des différentes organisations et de présenter la nouvelle organisation.

Ces derniers mois, la Commission « Structuration du Mouvement » a par ailleurs mené un travail collectif pour créer un outil de suivi des indicateurs de bonne santé des associations. Il sera opérationnel fin 2018. 10 axes ont été choisis : gouvernance, culture associative, développement et innovation, gestion des ressources humaines, gestion financière, communication, système d'information, accompagnement des personnes, qualité-réglementation et des thématiques transversales telles que l'éthique, le management de projet et le management des risques. La 2^e conférence des régions qui s'est tenue en mars 2018 a permis de présenter les travaux de la Commission, de faire un état des lieux des régions nouvellement organisées et de soutenir



l'échange d'expériences et des bonnes pratiques au regard des enjeux de l'échelon régional.

Les objectifs de cet outil sont multiples, qu'il s'agisse de contribuer à soutenir l'organisation et l'articulation fonctionnelle des associations affiliées, de permettre aux associations gestionnaires et tutélaires, aux Unapei-régions et à l'Unapei-tête de réseau, de disposer d'un outil de suivi de la qualité ou encore d'être plus performantes dans la réponse préventive. L'enjeu est également de permettre aux associations gestionnaires et tutélaires de connaître leur « niveau de santé » grâce à des indicateurs pertinents.

Anticiper la réforme de la tarification

Le projet de réforme de la tarification, engagé fin 2014, pour une mise en œuvre à horizon 2021-2022, viendra profondément impacter les ressources dont disposeront les gestionnaires pour mener les accompagnements des personnes et les modalités de collaborations avec l'ensemble des parties prenantes (la personne, ses proches, les partenaires, les institutionnels...). Pour les informer, l'Unapei a produit un document qui explique la ligne directrice donnée à la réforme.

Nombre d'adhérents du Mouvement se sont engagés depuis plusieurs années, ou envisagent de s'engager, dans une démarche au long cours, d'organisation et de déploiement de leur système d'information, en considérant le processus d'accompagnement de la personne comme l'élément principal structurant.

Le moment est venu de clarifier certains éléments tels que les périmètres fonctionnels du dossier de la personne, les modalités d'intégration du dossier de la personne dans les systèmes d'information des gestionnaires et l'inter-opérabilité tant avec les institutionnels que les différents acteurs de l'accompagnement. Notre ambition est de restituer les éléments de contexte pour donner une vision d'ensemble, d'affirmer les principes et exigences de l'Unapei, de préciser les liens et articulations entre le dossier de la personne, son projet personnalisé, l'évaluation des besoins et le suivi des prestations ou encore préciser les notions de besoins, d'évaluation et de référentiels.

Par ailleurs, l'Unapei est représentée au sein du groupe national de suivi de la réforme Serafin-ph. En appui, un groupe de travail a été constitué en interne autour de cette importante réforme. Enfin, pour la rendre compréhensible du plus grand nombre, une nouvelle publication « Décryptages » a été diffusée au Mouvement. Simple et comportant des infographies, cette publication vise à sensibiliser le plus possible d'acteurs aux enjeux de la démarche.



Exiger les moyens d'une véritable Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)

Près de 15 ans après la loi de 2005, les besoins exprimés par les personnes en situation de handicap évoluent et l'Unapei s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Les associations du Mouvement multiplient les projets innovants pour accompagner cette conduite du changement, tant auprès de la petite enfance, de l'enfance, de l'école que de l'habitat. Nous devons trouver, à tous les niveaux, notre place pour accompagner le déploiement territorial de cette réforme d'ampleur. Cette co-construction doit s'appuyer sur les associations de terrain dont la connaissance fine des problématiques et des territoires constituent un gage de réussite.

Et des points de vigilance...

Les associations constatent un fort décalage entre le discours et la réalité de terrain : les autorités de tarification parlent en agréments, en autorisations, en orientations, en financement « coût à la place », en taux d'occupation, en file active, qui bloquent des solutions adaptatives dans nos établissements et services. Les dispositifs expérimentaux demeurent souvent des actions éphémères sans généralisation ni pérennisation possible.

La Réponse Accompagnée Pour Tous permettra-t-elle réellement de :

- Résoudre les situations des nombreuses familles qui restent sans solution ?
- Fournir une offre territoriale de qualité pour les personnes qui sont obligées de s'expatrier en Belgique ?
- Proposer des réponses adaptées aux personnes en situation complexe ?
- Soutenir les parcours de vie en milieu ordinaire des personnes qui le souhaitent grâce à des accompagnements adaptés et diversifiés ?

La mise en place de la Réponse Accompagnée Pour Tous ne peut dispenser de réaliser un rattrapage du retard existant dans l'accompagnement des personnes handicapées et nécessite un plan d'action ambitieux. C'est notamment ce que porte et défend l'Unapei au sein du groupe national de suivi de la réponse accompagnée pour tous et dans différents groupes de travail sur les axes de la réforme.

Veiller à la fluidité des parcours dans le cadre de la réforme des nomenclatures

L'Unapei est présente dans le groupe de travail sur les nomenclatures des agréments. Cette réforme vise à apporter plus de souplesses aux gestionnaires, en favorisant des parcours plus fluides pour les personnes en développant la logique de dispositifs. Cette logique doit permettre d'accompagner la personne dans une véritable continuité, en fonction de ses besoins et de ses attentes, de son évolution, offrant un choix toujours ouvert allant d'un hébergement temps plein médicalisé à un accompagnement dans le milieu ordinaire.

Militer pour le maintien des financements européens

La Commission européenne a publié sa proposition de budget pour l'Union européenne, pour les années 2021 à 2027. À l'heure du Brexit, elle explore des pistes d'économies pour compenser la baisse des recettes liée au départ du Royaume-Uni. Les associations du mouvement Unapei utilisent les financements européens pour leurs projets. Aussi, nous faisons entendre notre voix pour que l'Union européenne continue à soutenir l'inclusion des personnes handicapées en France via ses fonds et programmes.



Soutenir les associations du réseau

Œuvrer pour l'engagement et la solidarité

L'Unapei, cette année, a souhaité réaffirmer l'identité du mouvement et engager réflexions et actions pour valoriser la force et le sens de l'engagement et de l'actualité persistante de ce qui a guidé ses fondateurs : une solidarité envers toutes les familles et le déploiement d'actions innovantes.

Dans ce cadre, deux séminaires ont été organisés autour des diverses formes d'engagement. Présidents et directeurs, experts et responsables d'associations du mouvement et d'autres horizons, sont venus partager leurs analyses et expériences sur ces thématiques d'actualité, dont les enjeux sont essentiels pour l'Unapei. En septembre, le séminaire a porté sur l'engagement. Il a permis de dresser un état des lieux des mutations de l'engagement bénévole et de ses nouvelles formes dans la société actuelle.

En avril 2018, le séminaire a porté sur le thème de « L'Engagement parental pour une société solidaire » et a mis en lumière les enjeux et articulations entre solidarité familiale et solidarité collective au regard de l'évolution des politiques publiques sociales. L'engagement solidaire des personnes en situation de handicap a été valorisé ainsi que des dispositifs mis en œuvre par les associations du réseau Unapei à l'attention des familles.

Cette année, l'Unapei a renforcé sa dynamique nationale d'engagement en favorisant les partenariats avec des organisations déjà engagées sur plusieurs territoires et en créant du lien au sein du réseau grâce à des thématiques fortes de sens telles que les dispositifs Unis-Cité (Service Civique, Famille en Harmonie, Responsabilité Sociale d'Entreprise) et le partenariat avec les Chevaliers du Ciel officiellement lancé en mars 2018.

Un générateur de solidarité pour les « familles sans solution »

En avril 2018, l'Unapei a lancé en direction des associations une action inédite. Le « générateur de solidarité Unapei » est un dispositif qui propose, avec des critères de sélection, de contribuer au financement d'initiatives en direction des « familles sans solution ». L'ambition est de réincarner le sens de l'engagement au sein des associations Unapei en poussant des actions innovantes et reproductibles en direction de ces familles. Cette action forte sera combinée à une campagne de communication d'ampleur, pour mettre en lumière des situations inacceptables et méconnues, tout en valorisant les liens de solidarité qui unissent personnes handicapées, familles, professionnels et qui constituent l'ADN du mouvement l'Unapei.

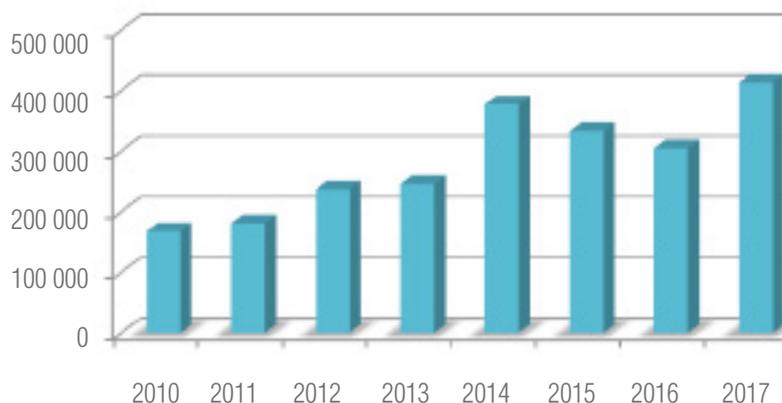
Accompagner l'acquisition des compétences

Dispositif innovant au sein du centre de formation de l'Unapei, l'Université des dirigeants vise à donner les clefs de la réussite aux responsables associatifs du mouvement parental face aux nombreux défis du quotidien et du futur. Au total, 60 responsables associatifs, bénévoles et professionnels, se sont engagés dans ce dispositif. La 1^{ère} promotion de l'Université des dirigeants achèvera d'ailleurs son cycle de formation en 2018. Les échanges y ont été fructueux, de nouvelles collaborations s'y sont construites.

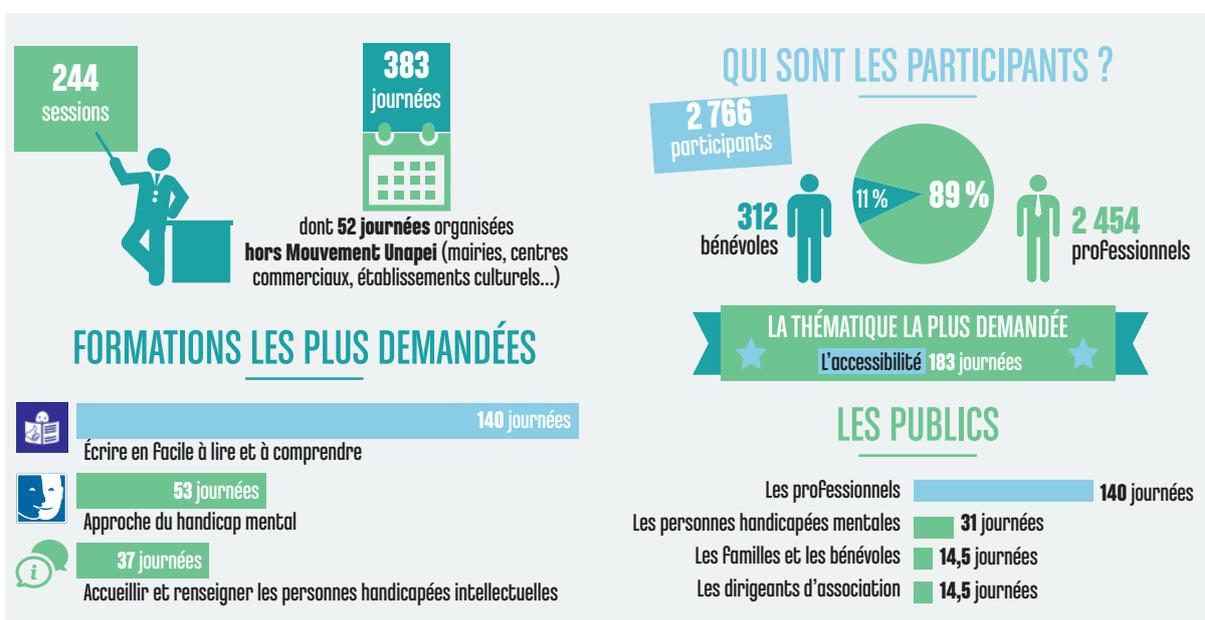
La 2^e promotion a débuté en avril 2017 et a réuni quelque 20 participants, avec une parité femmes / hommes, et 3 nouveaux modules de formation : dispositifs d'accompagnement, qualité et fonctions supports et communication.

De façon globale, le centre de formation de l'Unapei a organisé plus de 380 journées de formation en 2017, ce qui représente une évolution de 23 % par rapport à la période précédente.

Volume d'activité en euros du centre de formation Unapei



Bilan 2017 du centre de formation Unapei



Soutenir l'association

Nous Aussi

L'Unapei poursuit son engagement en faveur du développement de l'auto-représentation, en soutenant les « Nous Aussi », première et unique association française de personnes handicapées intellectuelles.

En 2017, Nous Aussi a connu une belle progression et a dépassé les 630 adhérents. L'association compte désormais 45 délégations locales dans toute la France, contre 41 en 2016. Des délégations locales soutenues par les associations du réseau Unapei. Ce développement représente bien l'engagement des personnes dans cette cause, l'auto-détermination des personnes handicapées intellectuelles, mais aussi l'ampleur de ce phénomène dans notre société.



Favoriser les départs en vacances

En 2017, grâce à une dotation de plus d'1 million d'euros, c'est plus de 4 100 personnes qui ont bénéficié du dispositif d'Aide aux Projets Vacances, ce qui représente plus de 55 000 journées de vacances. À ce jour, 114 associations affiliées à l'Unapei proposent ce service à leurs adhérents.

L'Aide aux Projets Vacances pour les personnes handicapées intellectuelles et leur famille est le fruit d'un partenariat entre l'Unapei et l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) initié en 2009. Son but est de favoriser le départ en vacances de personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles, notamment celles pour lesquelles la mise en place d'un projet vacances est rendue difficile pour des raisons financières ou en raison de la nature de leur handicap.

En 2017, le partenariat avec l'ANCV, c'est :

- une enveloppe d'1 million d'euros
 - 114 associations engagées
 - 4 100 bénéficiaires dont :
 - 3400 personnes handicapées
 - 700 familles
 - 55 000 jours de vacances

Assurer l'avenir de son proche en situation de handicap

Le contrat de groupe « Rente Survie », dont la première formule a été portée par l'Unapei en 1962, offre aux adhérents des associations affiliées une assurance sous forme de rente survie au profit des personnes handicapées désignées. Il garantit, en cas de décès ou d'invalidité totale et définitive de l'assuré, le service d'une rente viagère immédiate au profit du bénéficiaire.

Fin 2017, ce contrat rassemble 3 417 assurés et 4 229 rentes sont en service pour des bénéficiaires âgés en moyenne de 62 ans. L'Unapei anime également un « Fonds social » pour accompagner et soutenir les familles en difficultés financières. Cette aide peut couvrir partiellement ou totalement le montant de la cotisation, pour une durée d'un an, et peut être renouvelée. En 2017, 10 familles en ont bénéficié pour un montant de près de 9 000 euros. Par ailleurs, 8 familles ont reçu un soutien dans le cadre de dépenses d'obsèques engagées suite au décès du bénéficiaire.



Se donner les moyens d'agir collectivement

Des entreprises partenaires et mécènes

Depuis plus de 25 ans, avec une fidélité sans faille, l'Unapei est soutenue par plusieurs partenaires entreprises et mécènes. Ces financements constituent une ressource toujours plus importante. Grâce à leur engagement, de nombreux projets voient le jour et peuvent être menés à bien : télé-odontologie, congrès, sujets liés au travail ou à l'accessibilité, opérations brioches, aides aux projets vacances, numériques... Les entreprises contribuent pleinement à la diversification de ressources de l'Unapei.

Dans les années à venir, l'Unapei continuera d'associer les entreprises à ses enjeux. En 2017 et 2018, tous ces partenaires ont pu se rencontrer à l'occasion des « petits-déjeuners des partenaires » annuels organisés à Paris, afin de mieux les sensibiliser aux problématiques du Mouvement.

Les principaux partenaires & mécènes de l'Unapei



La collecte de fonds : une modalité d'engagement complémentaire

L'Unapei continue à s'investir sur la collecte de fonds, en faisant appel à la générosité publique. 2017 a été un « bon cru », avec une hausse de 15 % des dons manuels issus du marketing direct. Alors que de nombreux donateurs sont également adhérents d'une association, l'Unapei s'adresse aussi au grand public pour amplifier ce mouvement et devenir un acteur de référence dans le paysage de la collecte de fonds.

Par ailleurs, les dons issus des produits bancaires solidaires se stabilisent malgré la baisse continue des taux. Un bon signe pour le jour où ils remonteront... s'ils remontent.

De son côté, la campagne de Noël, en partenariat avec Ivoire, se stabilise et les milliers de bénévoles investis sur cette opération peuvent être largement félicités pour le travail accompli.

Une stratégie de développement des dons et legs en cours

En 2017, l'Unapei a commencé à s'investir sur le sujet des dons et legs, canal de développement des ressources importantes pour la tête de réseau et l'ensemble des associations. Après une participation au Congrès des Notaires, plusieurs outils de communication ont été réalisés et une charte est désormais à l'étude.



**Union nationale des associations de parents,
de personnes handicapées mentales et de leurs amis**

15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18 - **Tél** : 01 44 85 50 50 - **Fax** : 01 44 85 50 60

Courriel : public@unapei.org - **Site internet** : www.unapei.org

Réseaux sociaux : facebook.com/pageUnapei et twitter.com/Unapei_infos